



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

DELIBERATION 2019.37 : CESSION DU FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition le 1^{er} avril 2019, par la commune, du fonds de commerce de fabrication de plats à emporter, café, restaurant, épicerie, dépôt de pain, journaux, sis 15 Route de Rétissinge, comprenant l'enseigne « Le Coq au V'Ain », le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation.

Il fait part de la proposition d'achat du fonds de commerce par Monsieur Julien COCHARD, demeurant à BELLEVILLE (Rhône), Chemin de l'Abbaye, pour un montant de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder le fonds de commerce « Le Coq au V'Ain » de bar, restaurant, épicerie, presse et services, sis 15 Route de Rétissinge, à Monsieur Julien COCHARD, au prix de 10 000 €,
- Dit que cette cession concerne toute personne morale qui se substituerait à Monsieur Julien COCHARD,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise M. le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le compromis de vente sera signé le 12 juillet 2019.

Les travaux d'installation de pompes à chaleur réversibles se feront en juillet.

Des demandes de subventions auprès de la Région ARA et EDF seront étudiées.

Information sur les ventes en cours :

Monsieur le Maire a signé la vente du terrain 4 du lotissement Chanal à M et Mme CARON le 3 juillet 2019.

Le rendez-vous pour la signature de la vente du terrain 3 du lotissement Chanal à M CRANCE et Mme BOUCHARD est fixé au 2 août 2019.

DELIBERATION 2019.38 : CESSION DE LA DEBROUSSAILLEUSE ROUSSEAU 480 PRO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder la débroussailleuse ROUSSEAU 480 PRO à la société NOREMAT SAS au prix de 3500 €,
- Autorise la sortie de l'inventaire de ce matériel,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

DELIBERATION 2019.39 : BUDGET PRINCIPAL – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REPARATION DU PONT DU MOULIN DU GEAI SUR LA VC 202 – EMPRUNT DE 190 000 € SUR 20 ANS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Le Conseil Municipal :

En vue de financer les travaux de réparation du pont du Moulin du Geai su la VC 202, et après avoir pris connaissance des propositions sollicitées auprès d'organismes bancaires,

DECIDE :

Article 1 :

Pour financer les travaux de réparation du Pont du Moulin du Geai sur la VC 202, la commune de BIZIAT contracte auprès du Crédit Agricole Centre-Est un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 190 000,00 €

Durée : 20 ans

Taux fixe : 1,12 %

Echéance : Trimestrielle

Montant de l'échéance : 2 654,23 €

Frais de dossier : 190,00 €

Le remboursement anticipé sera possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Article 2 :

L'assemblée approuve ces conditions financières et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Informations :

Le comité de jumelage Veyle Staubenhardt (ville allemande jumelée avec Pont de Veyle) a adressé à la commune une demande de subvention. Du fait de la scolarisation des enfants de Biziat au collège de Vonnas, les échanges se font avec la ville Wächtersbach, jumelée avec les communes de Vonnas, Chatillon sur Chalaronne et Baneins. L'assemblée émet donc un avis défavorable à cette demande de subvention. Un courrier sera fait à l'association en ce sens.

Monsieur le Maire fait part des remerciements du Centre Léon Bérard pour la subvention versée par la commune.

Il fait part des remerciements adressés à la commune par l'association l'Age d'Or pour le prêt de la salle de la mairie lors des ateliers tablettes à l'attention des seniors du village.

Il informe l'assemblée que, à plusieurs reprises cette année, des feux d'artifices ont été tirés par des particuliers ou des associations locataires de la salle polyvalente. Il propose de modifier le règlement de la salle polyvalente afin d'interdire les feux d'artifices tirés par des personnes non habilitées pour limiter les risques d'incendie tout au long de l'année et les nuisances sonores pour les riverains de la salle. L'assemblée donne son accord pour modifier le règlement de la salle polyvalente en ce sens.

Une pêche électrique sur la Veyle devra être effectuée par la fédération de pêche au démarrage des travaux de réparation du Pont du Moulin du Geai. Le devis pour cette opération se monte à 1900 €.

La parole est donnée aux élus

Dominique BEAUDET :

Urbanisme :

Demandes d'urbanisme :

DP par Mme LOUVET pour des modifications de façades,
CU opérationnel par M et Mme GOMES,

Des riverains ont émis le souhait que la circulation Route de Chanal soit réglementée à sens unique, car le trafic augmente dans ce secteur et la chaussée est étroite. Cette demande sera étudiée par la commission voirie.

Le terrain de pétanque de la Gravière est terminé.

Pont du Moulin du Geai :

Les travaux de préparation du chantier ont commencé entre le bureau d'étude et l'entreprise le 1^{er} juillet. La phase de préparation durera 6 semaines. Le démarrage des travaux est prévu semaine 36, pour une durée de 12 semaines.

Syndicat Eau Potable

Sur notre commune, en septembre, auront lieu des travaux Route de Curtil Colin. Un diagnostic des enrobés est prévu mercredi 17 juillet.

Conseil Communautaire le 24 juin 2019 à Vonnas :

Ont été abordés les points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2019
- Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 27 mai 2019

1- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Adoption d'une déclaration de projet afin de prononcer l'intérêt général des travaux - Champ du Chêne
- Déclaration de cessibilité pour les parcelles composant le site du projet « Champ du Chêne »
- Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE et SAINT-CYR-SUR-MENTHON - Champ du Chêne
- Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de CHAVEYRIAT
- Cession des parcelles A n°1539 et A n°1541 situées dans la zone artisanale « Les Bieux » à CHAVEYRIAT à l'entreprise GUILLERMIN

2- PETITE ENFANCE ET PERSONNES AGEES

- Convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ain-Rhône relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant
- Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les Relais Assistants Maternels

3- FINANCES

- Attribution de subventions
- Décision Budgétaire Modificative

4- QUESTIONS DIVERSES

Marie-Christine NEVORET

Conseil d'école le 18 juin 2019 :

Le point a été fait sur les effectifs qui seront en baisse l'an prochain (80 élèves à Biziat).
La scolarisation des enfants sera obligatoire à 3 ans à partir de l'an prochain.

CCV :

Rencontre le 13 juin des élus avec les responsables de la restauration scolaire (associations et collectivités) autour des repas bio. Il a été question des pratiques de chaque établissement pour l'élaboration de repas bio, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'achat de denrées locales. Un diagnostic du fonctionnement des cantines sera effectué. La CCV a adhéré à l'Association Un Plus Bio.

Ecole Numérique :

L'installation du matériel se fera durant la dernière semaine d'août.

Guillaume AGATY

Les travaux de réfection du couloir de la classe de CE2 sont commencés.

Michel BAGNE :

Plan Climat Air Energie Territorial PCAET :
Il relate la réunion qui a eu lieu le 21 juin.

Sandrine BERARDET :

Elle présente les grands axes du diagnostic de territoire en matière de politique jeunesse suite à la restitution qui a eu lieu le 4 juillet. Des groupes de travail sont maintenant à mettre en place pour définir les actions à mener.

Christelle LEMONON :

Commission tourisme de la CCV :

Les points suivants ont été abordés lors de la dernière réunion de la commission :
Bilan du début de saison de la base de loisirs de Cormoranche sur Saône,
Travaux à l'entrée de la base planifiés pour 2020 – 2021,
Fréquentation des Offices de Tourisme en hausse,
Point sur les manifestations du début d'été,
Taxe de séjour 2020,
Travaux de construction de la piste cyclable V50 en attente,
Les travaux d'aménagement de l'itinéraire en bord de Veyle avancent bien,
Prochains rendez-vous tourisme : le 26^{ème} Rallye de la Bresse le 25 août,
Fête des Vieux Métiers à Mézériat le 1^{er} septembre,
Marche gourmande le 8 septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 5 septembre 2019 à 20h.